

Communautés européennes

PARLEMENT EUROPÉEN

Documents de séance

1972 - 1973

4 juillet 1972

DOCUMENT 95/72

PROPOSITION DE RESOLUTION

présentée par M. MEISTER

au nom de la commission des transports

avec demande de discussion d'urgence,
conformément à l'article 14 du règlement

sur

le mandat à conférer à la Commission des Communautés européennes en vue de l'ouverture de négociations avec la Suisse sur une réglementation concernant l'immobilisation temporaire de bateaux affectés au transport de marchandises sur certaines voies d'eau.

LIBRARY

PE 30.628

1.2.2

Le Parlement européen,

- vu sa résolution du 8 mai 1972 (1) et en considération des résultats du débat sur la question orale n° 6/72 de la commission des transports au Conseil,
 - étant donné sa préoccupation de voir le Conseil hésiter encore à accorder à la Commission un mandat en vue de l'ouverture de négociations avec la Suisse,
 - vu les conséquences économiques graves et surtout les conséquences sociales pouvant résulter de ce retard dans l'ouverture des négociations avec la Suisse dans le domaine de la navigation fluviale ;
1. rappelle avec insistance l'opinion unanime qu'il a exprimée et selon laquelle les négociations sur une réglementation concernant l'immobilisation temporaire de bateaux relèvent de la compétence de la Communauté et invite instamment le Conseil à conférer sans retard, c'est-à-dire au cours de la prochaine session du Conseil, un mandat à la Commission en vue de l'ouverture de ces négociations ;
 2. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission des Communautés européennes.

(1) J.O. n° C 56 du 2 juin 1972, p. 4